

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
12 février 2025

DATE DE CONVOCATION
06 février 2025

DATE D'AFFICHAGE
14 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	19
PROCURATION(S)	12
VOTANTS	31

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FEVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE. Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GHOUL, MARC, LECERF, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY, THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à Mme DUVALLET, M. GHOUL à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, M. MARC à M. COQUELET, M. LECERF à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme ROUSSELIN, Mme TERNISIEN à M. BALUT, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. JAMET.

M. Christian AVOLLÉ

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, BELLENGER, ZAPPIA.

Délibération N°04

CULTURE - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS

Mme Aurélie LEFEBVRE expose au Conseil municipal,

La culture est essentielle dans nos vies, tant sur le plan individuel que collectif. Elle façonne l'identité et renforce le sentiment d'appartenance. Source d'apprentissage, elle expose à de nouvelles idées et enrichit la compréhension du monde. Elle stimule la créativité et l'expression, favorise le dialogue. Enfin, elle **permet le rayonnement de la Ville, au-delà de son territoire et renforce son attractivité.**

Pour l'ensemble de ces raisons, **la Ville de Val-de-Reuil en fait à l'instar de l'Éducation, une priorité sur son territoire.**

Cette identité forte et singulière, la Ville l'entretient par la signature de conventions, par l'octroi de financements, par la mise à disposition de locaux, de matériel ou de moyens de communication. Elle permet ainsi aux acteurs culturels de la commune de participer à la vie locale, de diffuser leurs actions, créer du lien social et **promouvoir la Culture et la Ville sur son territoire, ainsi qu'au niveau régional voire national.**

L'année 2025 qui débute est une année charnière pour les structures culturelles de la Ville :

- **Changements de Direction pour le Théâtre de l'Arsenal**, pour la Factorie – Maison de Poésie Normandie et pour le cinéma les Arcades,
- **Renouvellement en cours des conventions** liant la Ville, avec l'association Arsenal, avec La Factorie, ainsi que l'association AVEC.

Dans un contexte budgétaire contraint et comme indiqué tant sur le tableau en fin de document que dans les textes des conventions annexées, la Ville fait le choix de **maintenir le volume des subventions jusqu'alors versées à ces structures.**

Année charnière également, par le fait que la Ville souhaite au travers du **Label Ville 100% Éducation – Artistique – Culturelle, décerné par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)**, auquel elle va concourir, porter à la connaissance de chacun l'engagement et le soutien qu'elle porte, depuis toujours, afin de permettre une **éducation artistique et culturelle de qualité pour 100 % des jeunes de son territoire.**

Le **Théâtre de l'Arsenal**, dont la gestion a été confiée à l'association Arsenal, était dirigée par Dominique Boivin et Jean-Yves Lazennec, depuis son inauguration en 2015 jusqu'à la fin de la saison 2024-2025. Leur action a permis à la Ville d'être rejointe par **l'État, la Région Normandie et le Département de l'Eure pour mettre en place une convention triennale quadripartite d'objectifs et de moyens dès 2019.** Arrivée à son terme, cette convention est en cours de signature qui devrait intervenir dans les toutes prochaines semaines, avec la nouvelle Direction. Il s'agit de **Corinne Licitra**, choisie en fin d'année 2024 par un jury de professionnels, représentant tous les partenaires.

En 2024, **65 représentations** ont été données, **16 200 spectateurs** ont été accueillis dont **5 097 élèves des 1^{er} et 2nd degrés**, lors de séances scolaires. Sur l'année, le **taux de remplissage moyen du théâtre est de 84,61%**. Ce qui, par discipline artistique, représente plus de 93% pour les spectacles de Cirque, plus de 91% pour ceux de Musique et plus de 75% respectivement pour la Danse et le Théâtre. Les Rolivalois ont ainsi pu, au long de l'année, se remémorer la marche pour l'égalité avec la compagnie Nova et le spectacle « 1983 », vibrer avec la compagnie La Vouivre et le spectacle « De bonnes raisons », frissonner avec la compagnie Monstres et le spectacle « Le bruit des Loups », découvrir le Jeune Ballet du Conservatoire de Lyon et rire avec Nora Hamzawi venue en toute fin 2024.

Par délibération en date du 12 février 2024, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant permettant la prorogation de la convention, qui, lui-même est arrivé à son terme fin 2024.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser l'action de l'Association et dans l'attente de la signature officielle, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la **signature d'un nouvel Avenant pour l'exercice 2025 et d'octroyer le montant de 580 000 € de subvention** (réparti en trois versements en mars, juillet et novembre 2025).

L'association **Pour Faire briller les Étoiles** gère et organise le cinéma les Arcades. Cette association et la Ville ont eu la douleur de perdre son ancien directeur et figure emblématique, personnalité marquante de la vie rolivaloise, ancien Élu à la Culture, en la personne de Jean-Claude Bourbault en fin d'année 2024. Un hommage lui sera rendu prochainement.

Jérémy Sassin, formé par lui, a relevé le défi et pris sa suite en qualité de directeur du cinéma depuis l'an passé. Le cinéma les Arcades se porte très bien. Il a connu sur 2024 une nouvelle **hausse de sa fréquentation avec plus de 1 000 spectateurs supplémentaires sur l'année portant à 18 250 le nombre total des entrées**. Des séances « Répertoire » sont désormais organisées une fois par mois, présentant d'anciens films « remasterisés ». Les Rolivalois ont ainsi pu redécouvrir « 12 hommes en colère », « La Strada », ou « Les chariots de feu ». Mais, ce sont également **23 soirées spéciales** qui ont été organisées permettant la rencontre avec un artiste, un réalisateur... ou une discussion avec un expert du thème développé par le film. Les collaborations entre structures culturelles rolivaloises se multiplient, le cinéma s'associe avec la Médiathèque pour diverses opérations et notamment le festival « Aventure Manga », avec le Conservatoire, la compagnie Beau Geste, la Factorie ou le Théâtre de l'Arsenal pour des Soirées Spéciales. Enfin, le cinéma participe à plusieurs festivals, « festival de l'Éducation », « festival de l'Encre à l'Écran », festival « This is England ».

Lors du Conseil Municipal du 26 juillet 2023, la signature pour une convention triennale a été autorisée, celle-ci court jusqu'au 31 décembre 2025 et prévoit le versement d'une **subvention annuelle d'un montant de 90 000€** (réparti en trois versements mars, juillet et novembre 2025). Il est, ainsi, proposé au Conseil Municipal d'octroyer ce montant.

La compagnie **Beau Geste**, installée sur l'Île du Roi depuis les années 1990, est dirigée depuis lors par Dominique Boivin, Officier des Arts et des Lettres. Elle permet le rayonnement de la Ville au niveau national et international. Depuis 2004, par conventions successives, la Ville et la Compagnie ont conclu un partenariat afin que cette dernière développe des actions en cohérence avec l'ambition de la Municipalité en matière culturelle. Il est, ainsi, proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du **renouvellement de cette convention d'Objectifs et de Moyens pour l'année 2025**. Celle-ci prévoit le versement d'une **subvention annuelle d'un montant de 25 000 €** (réparti en deux versements en mars et juillet 2025). Il est, par conséquent, proposé au Conseil d'autoriser la signature de cette nouvelle convention et d'octroyer cette subvention.

Après plus de quarante années passées sur le territoire de la commune, Patrick Verschueren a souhaité, en fin d'année 2024, quitter la direction de la Factorie. Charlène Damour, déjà connue pour l'organisation du Prix CoPo, prix poétique des lycéens qui fêtera cette année sa onzième édition, en assure dorénavant la direction.

Le soutien de la Ville à l'association **Factorie – Maison de Poésie Normandie** a été renforcé par l'engagement de l'État, de la Région Normandie et du Département de l'Eure, à travers la signature d'une convention pluriannuelle quadripartite validée par le Conseil Municipal du 28 mars 2022. Cette convention courait jusqu'à la fin de l'année 2024. Les partenaires institutionnels sont en cours de discussion pour son renouvellement et sa signature devrait intervenir incessamment. Elle met en avant la qualité des actions menées par l'association sur le territoire qui lui ont permis de devenir la 4e Maison de Poésie de France, après Paris, Lyon et Marseille. **En 2024, plus de 3 800 personnes ont franchi la porte de la Factorie**, pour y passer une soirée, participer à un atelier, ou y suivre une formation. Plus de **500 personnes ont été sensibilisées à la Poésie** au travers des actions déployées et **35 poètes(esses) accueillies en résidence**. La Factorie, c'est aussi une **Poétothèque avec plus de 1600 titres** à disposition de tous, ainsi qu'une **Poétothèque sonore avec plus de 120 poèmes mis en voix**. Des actions, tels « Les Dimanches au bord de l'eau » et le festival « Poésia », complètent le programme de cette structure culturelle dynamique.

La convention triennale prévoit l'octroi d'une **subvention annuelle de 20 000 €**. Afin de poursuivre le festival « Poésia » ainsi que les « Dimanches au bord de l'Eau », l'association sollicite **deux subventions exceptionnelles de 2 000 € chacune**.

Afin de ne pas pénaliser, les actions de l'association, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la précédente convention permettant la prorogation de celle-ci pour l'année 2025. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet avenant et d'octroyer une subvention de 20 000 € en trois versements (effectués en mars, juillet et novembre), une **subvention exceptionnelle de 2 000 € pour le festival « Poésia »** et une **subvention exceptionnelle pour « les dimanches au bord de l'eau »**.

Convaincue que la Lecture et la Lutte contre l'illettrisme représentent des enjeux majeurs pour l'accès à la Culture des jeunes Rolivalois, la Ville de Val-de-Reuil soutient l'**association AVEC** (Association de la circonscription de Val-de-Reuil pour l'Éducation et la Culture). Elle œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire et y organise notamment le « **Prix des Incorruptibles** » qui permet à l'ensemble des petits Rolivalois de recevoir les livres sélectionnés, d'en rencontrer les auteurs et d'élire l'ouvrage qui leur semble le meilleur. En 2024, ce sont **83 classes de la commune et près de 1380 Rolivalois**, de la Maternelle au CM2, qui ont, ainsi, pu se prendre au jeu de la critique constructive et la défense de leur choix devant leurs camarades.

La Ville de Val-de-Reuil soutient l'association AVEC au travers de la signature de conventions triennales. La dernière courait jusqu'à fin 2024, la suivante qui organisera les relations avec l'association jusqu'à la fin 2027, dont le texte se trouve en annexe, prévoit le versement d'une **subvention de 12 000 €**. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature et d'octroyer cette subvention.

L'association **Lire et Faire Lire** et ses **52 bénévoles**, principalement des retraités engagés dans la lutte contre l'illettrisme, sont largement reconnus sur le territoire, tant par les Rolivalois de toutes générations que par les acteurs locaux. Ils prennent part à diverses manifestations organisées par la Ville, interviennent dans les sept écoles et établissements scolaires et entretiennent des liens étroits avec la Médiathèque et la Factorie. L'association sollicite un soutien de la Ville par l'octroi d'une subvention. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'octroyer cette **subvention de 400€**.

Dénomination de l'association	Proposition de Subvention Annuelle 2025	1 ^{er} trimestre 2025 – Avance sur subvention
ARSENAL	580 000 €	193 000 €
POUR FAIRE BRILLER LES ÉTOILES	90 000 €	30 000 €
Cie BEAU GESTE	25 000 €	12 500 €
LA FACTORIE – MAISON DE POÉSIE / NORMANDIE	20 000 €	7 000 €
LA FACTORIE – MAISON DE POÉSIE / NORMANDIE – Subvention exceptionnelle POÉSIA	2 000 €	
LA FACTORIE – MAISON DE POÉSIE / NORMANDIE – Subvention exceptionnelle DIMANCHES AU BORD DE L'EAU	2 000 €	
AVEC	12 000 €	12 000 €
LIRE & FAIRE LIRE	400 €	400 €
Total	731 400 €	254 900 €

Les élus municipaux qui siègent au sein du Conseil d'administration d'une ou plusieurs associations désignées ci-dessus sont invités à se manifester pour ne pas prendre part au vote de la subvention allouée aux associations dont ils sont membres.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025,
- **APPROUVE** les termes des conventions, annexées à la présente délibération ;

- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet'. The signature is written over a horizontal line that is part of a larger, stylized signature structure.